



# INFO PLUS

n°22.06 – Juillet 2022

Auteurs : Christine Chevalier, Charline La Piana.

Contact : 04.76.74.75.48

Mail : ce.sespag@ac-grenoble.fr

Site web académique : <http://www.ac-grenoble.fr/pid36443/statistiques.html>

## Les mobilités résidentielles progressent dans le premier et le second degré de l'académie de Grenoble à la rentrée 2021.

► Au niveau régional, plus d'un élève sur quinze n'habite pas dans la même commune que l'année précédente. A la rentrée 2021, 5,9 % des élèves du premier degré et 6,9 % des élèves de collège ou de seconde scolarisés en Auvergne-Rhône-Alpes ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée 2020. Ces taux sont en augmentation constante depuis 2019 : ils étaient alors respectivement de 5,1 % et 5,6 %. Dans le premier comme dans le second degré, la plus grosse partie de ces mobilités sont internes à la région : seul un élève « mobile » sur six vient d'une commune extérieure au périmètre régional. La part d'élèves « mobiles » est plus forte aux niveaux CP (6,8 %) et 6<sup>ème</sup> (9,9 %). Ce dernier niveau présente une particularité : parmi l'ensemble des mobilités, la part de celles internes à la région y est très élevée (94 %). Pour tous les autres niveaux du 1<sup>er</sup> degré et du 2<sup>nd</sup> degré, cette part des mobilités intra-régionales oscille autour de 85 %. La moitié des mobilités constatées a eu lieu entre une commune urbaine et une autre commune urbaine. Seule une mobilité sur dix a eu lieu d'une commune rurale vers une commune urbaine. Les deux autres trajectoires possibles (urbain vers rural ou rural vers rural) ont été suivies chacune par un élève « mobile » sur cinq.

► Au niveau académique, à la rentrée 2021, 6,1 % des élèves du premier degré et 7,3 % des élèves de niveau collège (hors SEGPA) ou seconde générale et technologique (GT) ou professionnelle ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée 2020. La mobilité résidentielle est en hausse par rapport à la rentrée 2020, en particulier dans le secondaire avec +0,5 point contre +0,3 point dans le premier degré.

Un élève est défini comme mobile lors d'une année scolaire donnée, dès lors que sa commune de résidence enregistrée pour l'année scolaire considérée diffère de celle déclarée pour l'année scolaire précédente, les enregistrements étant effectués à chaque rentrée. Le champ d'étude de cette note sera consacré aux élèves scolarisés dans un établissement de l'académie de Grenoble à la rentrée 2021. Les élèves qui résident dans l'académie mais qui n'y sont pas scolarisés ne sont pas inclus. Ils représentent, à la rentrée 2021, 0,5 % des élèves dans le premier degré et 1,7 % dans le second degré.

### Un solde migratoire positif dans l'académie de Grenoble.

L'académie de Grenoble compte, à la rentrée 2021, un plus grand nombre d'élèves du premier et du second degrés entrants sur le territoire que de sortants. En effet, dans le premier degré, on compte 1,4 élève entrant pour 1 élève sortant. Dans le second degré, ce rapport est plus faible et s'élève à 1,2 élève entrant pour 1 élève sortant. Depuis la rentrée 2019, le solde migratoire académique est toujours positif et progresse, c'est-à-dire que l'académie de Grenoble voit son nombre d'élèves entrants augmenter plus vite que son nombre d'élèves sortants.

### Une augmentation continue des mobilités résidentielles depuis la rentrée 2019.

Dans l'académie, 6,1 % des élèves du premier degré et 7,3 % de ceux scolarisés en collège (hors SEGPA), en seconde GT ou professionnelle ont changé de commune de résidence entre les rentrées 2020 et 2021. En comparaison avec le national, les taux de mobilités résidentielles sont plus élevés dans l'académie de respectivement +0,1 point pour le premier degré, et +0,5 point dans le secondaire sur le champ de cette étude. On observe une hausse continue des mobilités résidentielles depuis trois ans dans l'académie, avec +1,1 point entre les rentrées 2019 et 2021 dans le premier degré et +1,6 point dans le second degré. Les mobilités résidentielles ont particulièrement progressé entre les rentrées 2019 et 2020 avec +0,8 point dans le premier degré et +1,1 point dans le second degré. Ces taux ont augmenté dans une moindre mesure entre les rentrées 2020 et 2021 (+0,3 point dans le premier degré et +0,5 point dans le second degré). Dans le premier degré, on peut s'intéresser également aux mobilités résidentielles en cours d'année. Ainsi, 1,3 % des élèves scolarisés dans le premier degré ont effectué une mobilité résidentielle entre janvier 2021 et juin 2021, ce chiffre étant en hausse de 0,5 point par rapport à

l'année précédente. Cela représente un élève mobile sur cinq.

### Une mobilité plus élevée lorsque les élèves changent de palier d'enseignement.

Dans le premier degré, les mobilités ont souvent lieu à l'entrée au CP. Ainsi, 7,1 % des élèves scolarisés en CP à la rentrée 2021 ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée 2020, contre 5,2 % pour les CM2. Par ailleurs, la grande section de maternelle apparaît comme le niveau ayant affiché la plus forte augmentation de ces mobilités entre les rentrées 2019 et 2021 avec +1,5 point en trois ans. Dans le second degré le même phénomène se produit : l'entrée au collège apparaît en effet comme un moment opportun pour changer de commune de résidence pour de multiples raisons : se rapprocher du collège de son enfant ou encore des stratégies d'évitement scolaire. Ainsi, on observe un fort taux de mobilité à la rentrée 2021 pour les élèves scolarisés en sixième dans l'académie (10,3 % contre 9,6 % au national), puis ce taux reste stable autour de 6,2 % pour les autres niveaux de collège. Les élèves de seconde entrant en lycée sont particulièrement mobiles également, puisque 7,5 % des élèves scolarisés en seconde GT ont changé de commune de

résidence entre septembre 2020 et septembre 2021 (7,1 % au national) et 8,9 % des élèves de seconde professionnelle (8,4 % au national). La mobilité des élèves de seconde peut s'expliquer par la recherche d'une formation spécifique qui ne serait pas proposée par le lycée de secteur, en particulier dans la voie professionnelle. La mobilité en seconde (GT et professionnelle) s'intensifie depuis trois ans et a connu une augmentation de 2,5 points entre les années scolaires 2019-2020 et 2021-2022. ► **Figure 1.**

### Une plus grande mobilité des catégories sociales défavorisées au collège.

Dans le second degré, ce sont les élèves issus de catégories sociales intermédiaires ou défavorisées qui sont les plus mobiles. En effet, ils sont respectivement 7,8 % et 7,6 % à avoir changé de commune de résidence entre les rentrées scolaires 2020 et 2021, contre 6,8 % pour les catégories très favorisées et favorisées. Cette plus forte mobilité des milieux modestes concerne tous les niveaux de collège et notamment la sixième, puisque 10,8 % des élèves de sixième issus de catégorie socioprofessionnelle intermédiaire ont connu une mobilité entre septembre 2020 et septembre 2021. A l'inverse, en seconde professionnelle, les élèves de catégorie défavorisée (8,4 %) sont moins mobiles que ceux appartenant à une catégorie très favorisée (9,4 %).

### Une mobilité résidentielle de proximité, majoritairement entre zones urbaines.

La mobilité résidentielle s'effectue le plus souvent entre des territoires géographiquement proches.

En effet, dans le premier degré, parmi les élèves mobiles entre les rentrées 2020 et 2021, 64,7 % ont changé de commune de résidence au sein du même département, contre 35,3 % qui ont déménagé dans un autre département de l'académie ou non. Dans le second degré, les mobilités au sein d'un même département sont encore plus fréquentes et concernent 73,3 % des élèves mobiles. De plus, si dans le premier degré la part des mobilités inter-départementales parmi l'ensemble des mobilités tend à augmenter (+6,8 points entre les rentrées 2019 et 2021), on observe le phénomène inverse dans le second degré où elle a diminué de -3,4 points sur trois ans. Dans le premier degré, la mobilité, que ce soit intra ou inter-départementale, est plus importante en CP (respectivement 4,2 % et 2,5 %) et en grande section de maternelle (4,6 % et 2,5 %). Dans le secondaire, la mobilité intra-départementale est plus élevée pour les élèves de sixième avec 8,5 % puis se stabilise en-deçà des 4,5 % pour les autres niveaux de collège, tandis que la mobilité inter-départementale concerne davantage les élèves de seconde GT (2,2 %) et professionnelle (2,3 %) alors que ces chiffres sont

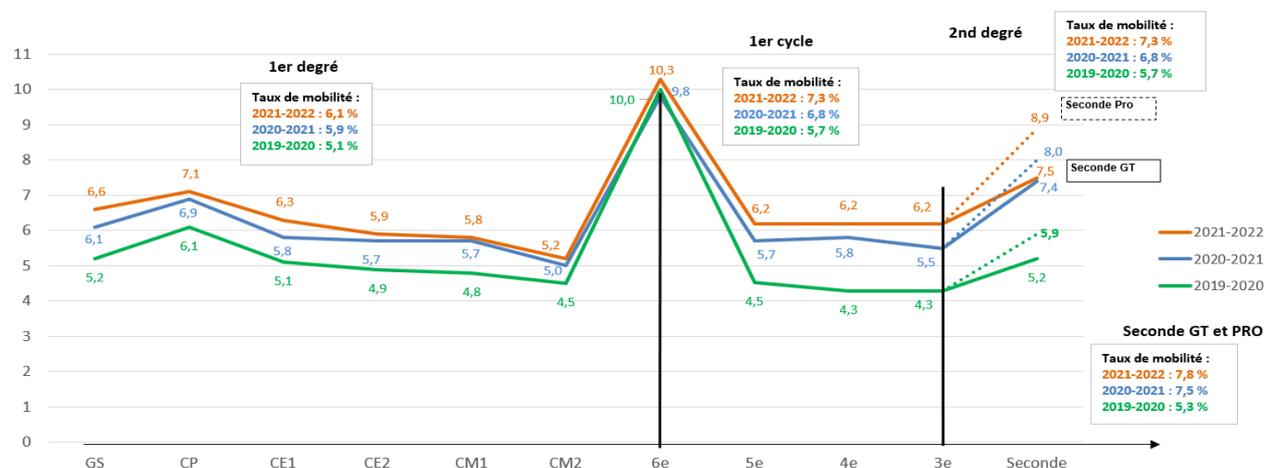
inférieurs à 2,0 % pour les élèves de collège.

Les mobilités résidentielles ont lieu principalement entre zones urbaines. En effet, dans le premier degré, 45,1 % des élèves mobiles entre les rentrées 2020 et 2021, ont changé de commune de type urbain pour une autre commune urbaine, contre 51,3 % au niveau national. Dans le second degré, ce chiffre représente 45,3 % des élèves mobiles, contre 49,9 % au national.

Par ailleurs, on observe globalement un recul de la part d'élèves mobiles quittant une zone rurale pour une zone urbaine de -1,5 point entre septembre 2019 et septembre 2021 dans le premier degré et de -1,7 point dans le secondaire. Dans le premier degré, les mobilités des zones urbaines vers les zones rurales sont celles qui ont le plus augmenté entre les rentrées 2019 et 2021 avec +2,1 points. Dans le premier degré, 10,8 % des élèves mobiles ont quitté une commune urbaine dense à très dense, pour une commune rurale bourg ou périurbaine et 6,6 % pour une commune rurale périphérique.

La crise sanitaire semble avoir accéléré le phénomène de « desserrement urbain » c'est-à-dire le départ des populations des centres urbains vers les périphéries, voir les zones rurales, sans pour autant parler d'exode urbain. En effet, la généralisation du télétravail aurait permis à certains ménages de s'installer dans des territoires plus éloignés des pôles d'emploi<sup>1</sup>.

**Figure 1.** L'évolution des mobilités résidentielles par niveau, parmi les élèves du premier et du second degré scolarisés dans l'académie de Grenoble aux rentrées 2019, 2020 et 2021 (en %).



**Lecture :** A la rentrée scolaire 2021, 10,3 % des élèves de sixième ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente, contre 9,8 % à la rentrée 2020. **Champ :** les élèves du premier degré (hors petite et moyenne section), de collège (hors SEGPA) et de seconde, scolarisés dans l'académie de Grenoble à la rentrée 2021 dans le secteur public ou privé sous contrat. **Source :** MENJS-DEPP.

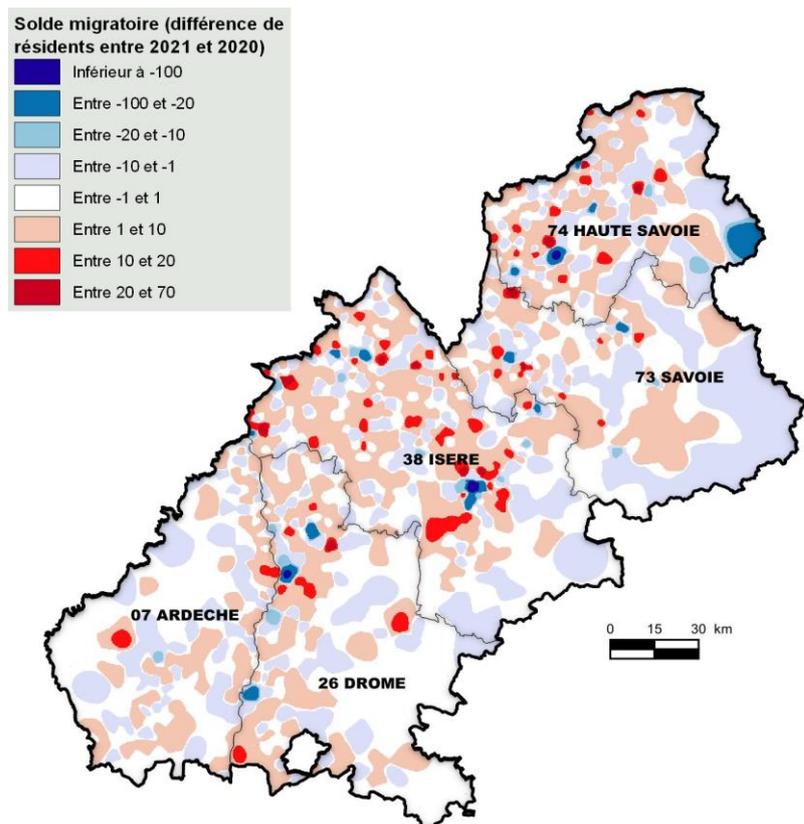
<sup>1</sup> POPSU Territoires (2022) Exode urbain ? petits flux, grands effets. Les mobilités résidentielles à l'ère (post-) covid.

## Une mobilité résidentielle plus élevée en Ardèche.

Entre les rentrées 2019 et 2021, tous les départements de l'académie de Grenoble présentent un solde migratoire positif (hors migration intra-académique) aussi bien dans le premier que dans le second degré. En outre, l'analyse de ces soldes montre une progression de l'attractivité de l'académie depuis trois ans. En effet, dans le premier degré, le solde migratoire était de l'ordre de +500 élèves à la rentrée 2019 contre environ +1 000 élèves à la rentrée 2021. Dans le secondaire, le solde migratoire est plus faible et s'élève à environ +300 élèves en 2019-2020, contre plus de +450 élèves en 2021-2022. Dans le premier degré, c'est l'Ardèche qui a le rapport le plus élevé entre les arrivées et les départs, avec 1,6 élève entrant pour 1 sortant à la rentrée 2021. Ce rapport s'élève à 1,4 élève entrant pour 1 sortant pour tous les autres départements, à l'exception de la Drôme qui présente le ratio le plus faible avec 1,3 élève entrant pour 1 sortant. Dans le second degré, l'Ardèche est toujours le département le plus attractif à la rentrée 2021, avec 1,5 élève entrant pour 1 sortant. A l'inverse, l'Isère présente le rapport le plus faible avec 1,1 élève entrant pour 1 sortant.

L'analyse des mobilités entre les rentrées 2020 et 2021 selon la commune de résidence des élèves scolarisés à la rentrée 2021 permet d'obtenir des taux d'arrivée. Si l'on rapporte le nombre d'élèves entrants à la population par département, l'Ardèche est le département qui connaît le plus de mobilités résidentielles, quel que soit le niveau, avec 7,3 % d'élèves mobiles arrivants dans le premier degré et 8,4 % dans le second degré entre les rentrées 2020 et 2021. À l'inverse, les taux de mobilité des élèves résidants en Isère sont les plus faibles et représentent 5,8 % des élèves du premier degré et 6,9 % dans le second degré. Pour tous les départements, la mobilité intra-départementale est plus fréquente que l'inter-départementale, c'est-à-dire que la majorité des élèves ayant changé de commune de résidence était déjà dans le département. Dans le premier degré, la mobilité intra-départementale concerne 4,1 % des élèves en Ardèche et en Haute-Savoie alors que les autres

Figure 2. Soldes migratoires dans le premier degré, à la rentrée 2021.



Champ : les élèves du premier degré résidant dans l'académie de Grenoble et scolarisés à la rentrée 2020 ou 2021 dans l'académie. Source : MENJS-DEPP

départements présentent des taux légèrement plus faibles mais jamais en deçà de 3,8 %. Dans le second degré, le taux de mobilité intra-départementale est plus élevé et correspond à 5,7 % des élèves résidant en Haute-Savoie à la rentrée 2021, et 5,4 % en Ardèche et Isère. Voir Annexe 2.

Pour ce qui est de la mobilité inter-départementale, c'est-à-dire les élèves qui résident à la rentrée 2021 dans un département différent de l'année précédente, elle est plus forte en Ardèche et en Drôme. En effet, en Ardèche, parmi les élèves résidants à la rentrée 2021, 3,2 % viennent d'un département différent dans le premier degré et 3,0 % dans le second degré. En Drôme, ces taux s'élèvent respectivement à 2,6 % pour les élèves de niveau maternelle ou élémentaire et 2,3 % pour ceux du secondaire. Les mobilités résidentielles ont progressé depuis 2019-2020, pour tous les départements de l'académie. Dans le premier degré, l'Ardèche et la Savoie affichent la plus grande augmentation du pourcentage d'élèves entrants avec respectivement +1,8 point et +1,4 point en trois ans. Dans le second degré, l'Ardèche toujours et la Haute-Savoie

ont vu leurs taux d'élèves entrants augmenter de +2,2 points et +2,1 points entre les années scolaires 2019-2020 et 2021-2022. Néanmoins, la hausse de ces mobilités s'est surtout opérée entre les rentrées 2019 et 2020, car elles progressent peu depuis. Pour plus d'informations sur les taux de départ se référer à l'annexe 1.

## Une périurbanisation marquée.

L'étude des soldes migratoires du premier degré met en évidence le choix de certaines familles de délaisser les grands centres urbains au profit de leur périphérie. C'est notamment le cas à Grenoble, Valence, Annecy ou encore Chambéry qui présentent des soldes migratoires négatifs, tandis que leurs communes alentours voient leur nombre d'élèves augmenter. Les communes périurbaines sont souvent plébiscitées par les familles. En effet, l'accès à la propriété et notamment au logement individuel est facilité par l'éloignement des pôles urbains. De même, plus on s'éloigne plus la taille des logements augmente. Ainsi, l'arrivée d'un enfant peut entraîner une envie pour certains ménages de déménager vers un logement plus grand<sup>2</sup>. ► Figure 3.

<sup>2</sup> « La région franchit le seuil des 8 millions d'habitants », *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes* n° 95, décembre 2021.

A contrario, dans le second degré, Valence et Annecy présentent des soldes migratoires positifs, tandis que Grenoble continue de perdre des résidents. Ainsi, les familles avec des enfants plus âgés sont parfois contraintes de retourner dans les pôles urbains pour avoir accès plus facilement aux collèges et lycées. C'est le cas des villes comme Valence, Chambéry et Annecy où les établissements du second degré sont plus éloignés des périphéries et moins accessibles, à l'inverse de la métropole grenobloise, où les collèges et lycées sont nombreux en zone périurbaine. De plus, la qualité de l'offre de transports en commun (bus, trains, tramway) aux abords de la métropole grenobloise permet aux familles de rester en périphérie. *Pour la carte du second degré se référer à l'annexe 4.*

L'analyse des mobilités inter-départementales montre que ces mobilités s'effectuent majoritairement entre départements frontaliers. Par exemple, l'Ardèche, l'Isère et le Vaucluse sont les trois départements qui alimentent le plus la Drôme en termes

de flux d'élèves entrants, tous niveaux confondus. De même, les élèves arrivants dans le département de l'Isère viennent principalement du Rhône. Globalement, les flux d'élèves s'observent majoritairement entre l'académie de Grenoble et l'académie de Lyon, tant en termes de départs que d'arrivées, du fait de leur proximité géographique. En effet, parmi les élèves du premier degré entrants dans l'académie de Grenoble, 34,2 % viennent de l'académie de Lyon. Dans le second degré, ce chiffre s'élève à 29,9 %.

### Des trajectoires résidentielles différentes selon le département.

L'étude des trajectoires résidentielles par département met en évidence des différences selon les territoires.

#### ► Tableaux 1.

Dans le premier comme dans le second degré, les départements de l'académie affichent une majorité de mobilités entre zones urbaines, ces taux sont particulièrement élevés en Isère et Haute-Savoie. En effet, 56,0 % des élèves du premier degré résidant en

Haute-Savoie à la rentrée 2021 et 50,6 % de ceux résidant en Isère ont connu une mobilité entre deux communes urbaines. Dans le second degré, la mobilité entre deux zones urbaines concerne 52,6 % des élèves mobiles de Haute-Savoie et 51,3 % des isérois. A contrario, ces mobilités urbaines concernent seulement 26,4 % des élèves ardéchois du premier degré et 25,8 % de ceux du secondaire.

L'Ardèche se différencie des autres départements par un taux élevé d'élèves mobiles entre deux zones rurales périurbaines, de 19,8 % dans le premier degré et de 19,6 % dans le second degré. En comparaison, dans la Drôme, ce taux s'élève à 13,9 % des élèves mobiles du premier degré et 16,3 % de ceux du secondaire.

Finalement, dans le premier degré, tous les départements affichent un taux d'élèves ayant quitté une commune urbaine pour une commune rurale périurbaine supérieur à 17,0 %. Dans le secondaire, ce taux est supérieur à 14,0 % pour tous les départements à l'exception de la Savoie avec 12,3 %.

**Tableau 1.** Trajectoire résidentielle des élèves du premier et du second degré ayant connu une mobilité entre les rentrées 2020 et 2021 selon le département de résidence à la rentrée 2021 (%).

	Ardèche		Drôme		Isère		Savoie		Haute-Savoie	
	1er degré	2nd degré	1er degré	2nd degré						
Rural éloigné vers Rural éloigné	4,2	6,8	4,5	4,5	2,1	1,9	3,5	3,0	0,2	0,2
Rural éloigné vers Rural périurbain	4,4	4,7	3,1	2,7	2,4	3,7	3,7	3,3	1,3	1,5
Rural éloigné vers Urbain	3,4	4,1	3,0	4,6	1,4	1,9	2,6	2,8	1,6	1,6
Rural périurbain vers Rural éloigné	5,5	4,7	4,6	3,1	3,6	3,0	5,3	4,6	0,5	1,0
Rural périurbain vers Rural périurbain	19,8	19,6	13,9	16,3	10,6	11,7	12,3	14,7	11,4	11,5
Rural périurbain vers Urbain	11,0	12,1	11,3	15,4	7,8	10,4	9,3	12,2	10,3	15,0
Urbain vers Rural éloigné	6,5	5,2	5,1	4,0	3,3	2,1	4,8	3,6	0,9	0,8
Urbain vers Rural périurbain	18,8	17,1	21,9	15,7	18,2	14,0	18,9	12,3	17,8	15,8
Urbain vers Urbain	26,4	25,8	32,6	33,7	50,6	51,3	39,7	43,5	56,0	52,6

**Lecture :** En Ardèche, 4,2 % des élèves du premier degré ayant changé de commune de résidence entre les rentrées 2020 et 2021 ont quitté une commune rurale éloignée pour une autre commune rurale éloignée.

**Champ :** les élèves du 1<sup>er</sup> degré (hors petite et moyenne section) et du 2<sup>nd</sup> degré scolarisés dans une école publique ou privée sous contrat à la rentrée 2021 dans l'académie de Grenoble, et ayant connu une mobilité résidentielle entre les rentrées 2020 et 2021. Pour les besoins de l'étude, les variables de trajectoire résidentielles ont été regroupées.

**Source :** MENJS-DEPP

### SOURCES ET METHODE :

Cette étude s'inscrit dans une opération de publication coordonnée entre la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, qui propose un regard national sur la mesure et la description des mobilités résidentielles des élèves et de leurs familles, et les académies, qui développent des éclairages locaux. Est alors défini comme mobile un élève dont la commune de résidence diffère entre deux années scolaires successives. La mobilité infra-communale n'est donc pas analysée dans cette étude.

Les données de cette étude sont issues de deux sources : les constats de rentrées du second degré, qui recensent l'ensemble des élèves scolarisés dans le second degré à chaque rentrée scolaire d'une part et les fichiers Diapre (données individuelles anonymisées du premier degré), qui recensent chaque année les élèves scolarisés dans les secteurs public et privé sous contrat en janvier et juin, d'autre part. Enfin, le secteur privé hors contrat, l'instruction en famille et l'enseignement agricoles ne figurent pas dans les sources utilisées, ce qui peut conduire à sous-estimer certains types de mobilités résidentielles, notamment dans les communes rurales où l'enseignement agricole est plus souvent présent.

### POUR EN SAVOIR PLUS :

Retrouvez la *Note d'information n°22-25* de la DEPP : [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)

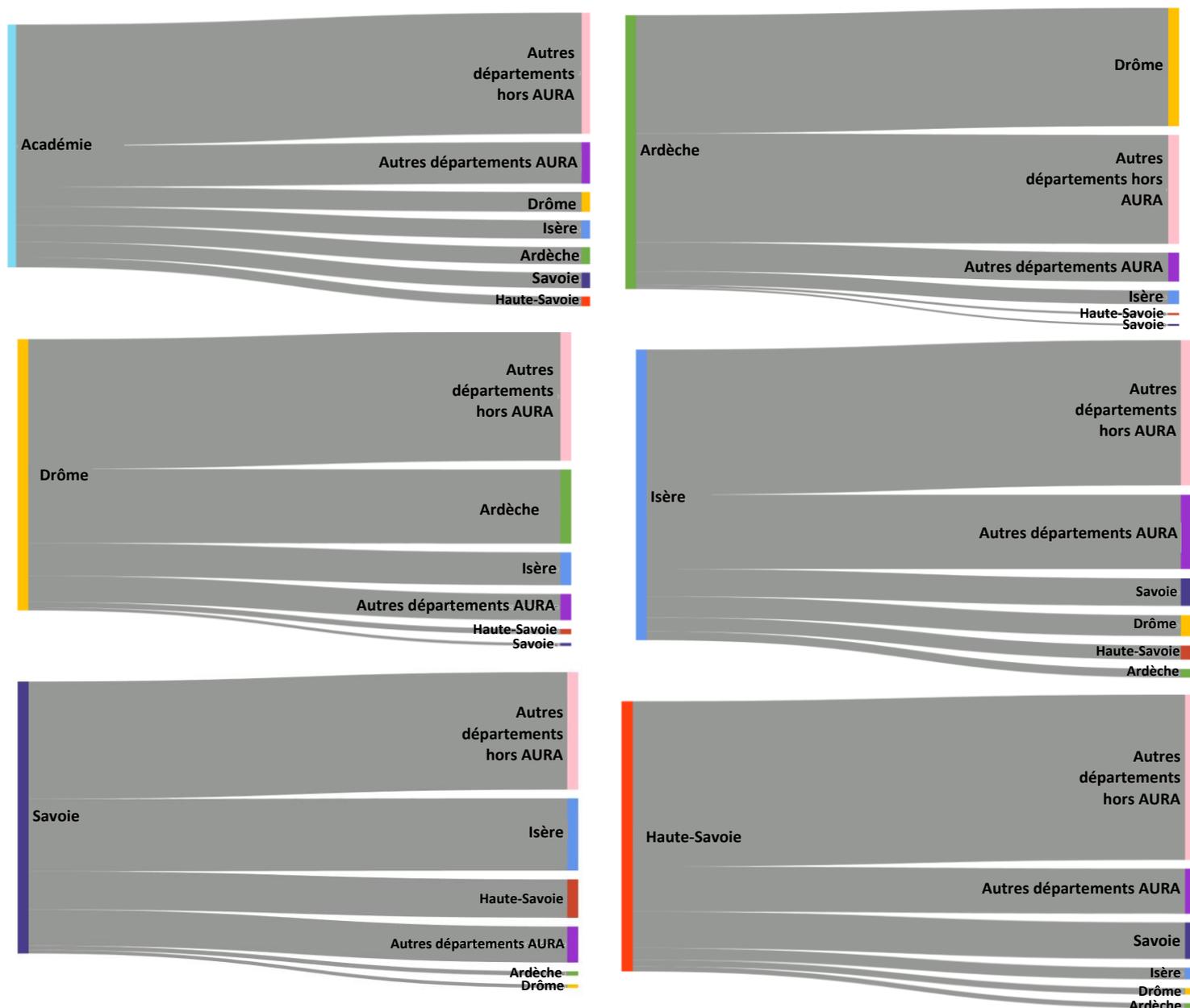
n°22.06 annexe 1 - Juillet 2022

## Les mobilités résidentielles selon le taux de départ.

Une autre analyse peut être réalisée, celle des mobilités résidentielles entre septembre 2020 et 2021 selon le département de résidence à la rentrée 2020 qui met en lumière les taux de départ. Dans le premier degré, 2,4 % des élèves qui résidaient en Ardèche à la rentrée 2020 et 2,3 % des élèves de la Drôme ont déménagé dans un autre département entre 2020-2021 et 2021-2022. A contrario, l'Isère et la Haute-Savoie ont le taux de départ le plus faible avec 1,5 %. Dans le second degré, on observe le même phénomène, avec des taux de départ de 2,3 % en Ardèche et de 2,2 % en Drôme contre 2,0 % en Savoie, 1,5 % en Isère et en Haute-Savoie.

On remarque que parmi ces élèves, la majorité quitte l'académie pour un département qui n'est pas dans la région académique Auvergne-Rhône Alpes, en particulier les départements du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault et du Gard. Par ailleurs, l'Ain, le Rhône et la Loire sont, parmi les départements de la région académique, ceux qui accueillent le plus d'élèves en provenance de l'académie de Grenoble. ► **Figure 4.**

**Figure 4.** Mobilités inter-départementale entre les rentrées 2020 et 2021 selon le département de résidence à la rentrée 2020.



**Lecture :** La Drôme est le département qui a accueilli, à la rentrée 2021, le nombre le plus élevé d'élèves qui résidaient à la rentrée précédente en Ardèche.

**Champ :** les élèves du 1er et du 2nd degré scolarisés dans l'académie de Grenoble à la rentrée 2020 et avec une mobilité inter-départementale entre 2020-2021 et 2021-2022.

La catégorie « autres départements AURA » regroupe les départements de l'académie de Lyon et de Clermont-Ferrand.

**Figure 5.** Les mobilités résidentielles par département, entre les rentrées 2020 et 2021 des élèves du premier degré (en %).

	Pas de mobilité	Mobilité intra-départementale	Mobilité inter-départementale
Ardèche	92,7	4,1	3,2
Drôme	93,6	3,8	2,6
Isère	94,2	4,0	1,9
Savoie	93,6	3,9	2,5
Haute-Savoie	94,2	4,1	1,8

**Lecture :** 92,7 % des élèves du premier degré résidant en Ardèche à la rentrée 2021 n'ont pas changé de commune de résidence par rapport à la rentrée 2020.

**Champ :** les élèves du 1er degré (hors petite et moyenne section) scolarisés dans l'académie de Grenoble à la rentrée 2021 et ayant connu une mobilité inter-départementale entre 2020-2021 et 2021-2022.

**Source :** MENJS-DEPP.

**Figure 6.** Les mobilités résidentielles par département, entre les rentrées 2020 et 2021 des élèves du second degré (en %).

	Pas de mobilité	Mobilité intra-départementale	Mobilité inter-départementale
Ardèche	91,6	5,4	3,0
Drôme	92,5	5,2	2,3
Isère	93,1	5,4	1,4
Savoie	92,9	4,9	2,2
Haute-Savoie	92,6	5,7	1,7

**Lecture :** 91,6 % des élèves du second degré résidant en Ardèche à la rentrée 2021 n'ont pas changé de commune de résidence par rapport à la rentrée 2020.

**Champ :** les élèves du 2<sup>nd</sup> degré scolarisés dans l'académie de Grenoble à la rentrée 2021 et ayant connu une mobilité inter-départementale entre 2020-2021 et 2021-2022.

**Source :** MENJS-DEPP.

# INFO PLUS - ANNEXES

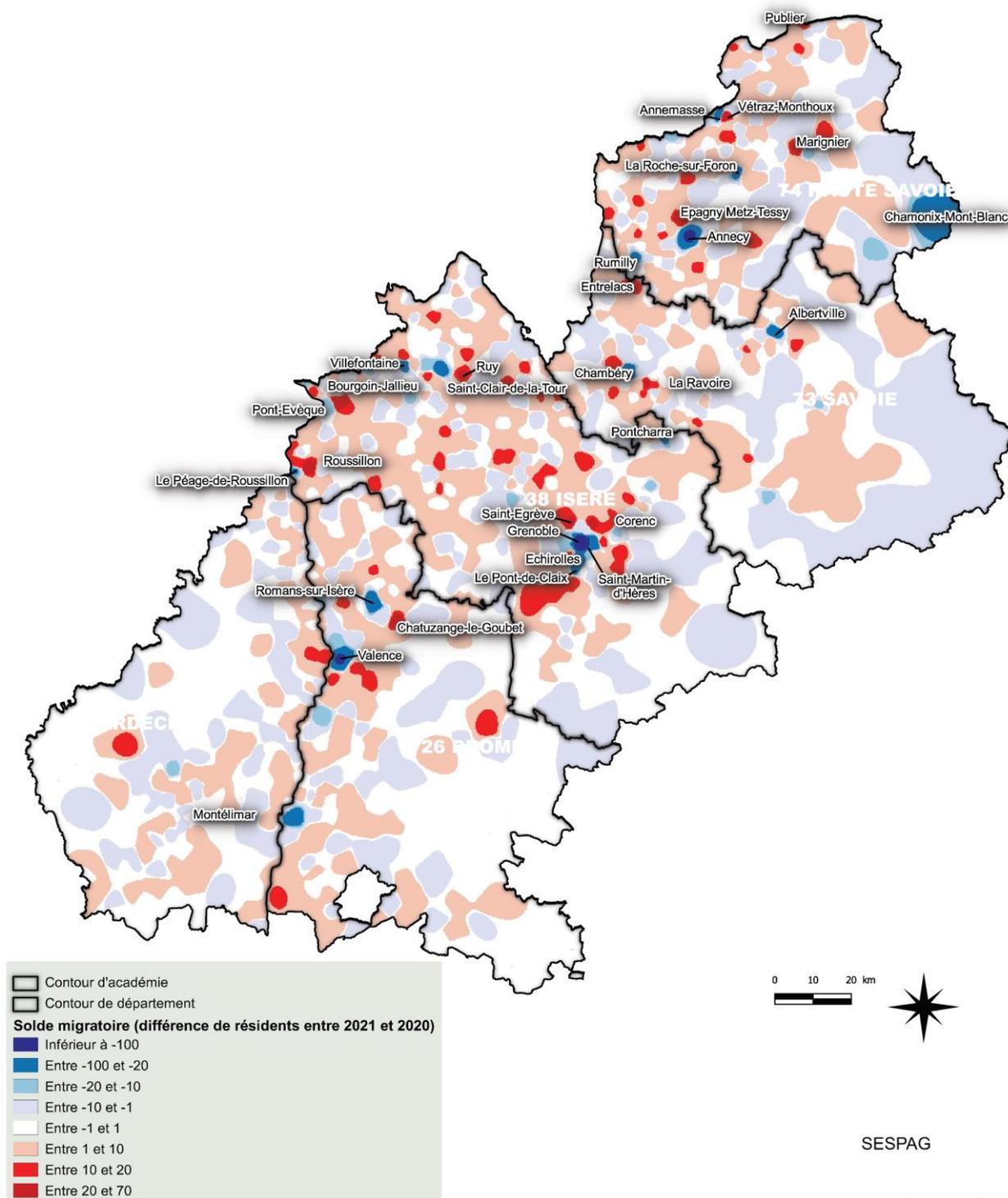
n°22.06 annexe 3 - Juillet 2022

Les soldes migratoires dans le premier degré, à la rentrée 2021.



## Mobilités résidentielles entre la rentrée 2020 et 2021 Académie de Grenoble - Premier degré

SIASEPP



Source fond de carte : IGN - BD TOPO 2015  
Source de données : IRIG - DEPP

Édité le 07-06-2022 par le SESPAG

# INFO PLUS - ANNEXES

n°22.06 annexe 4 - Juillet 2022

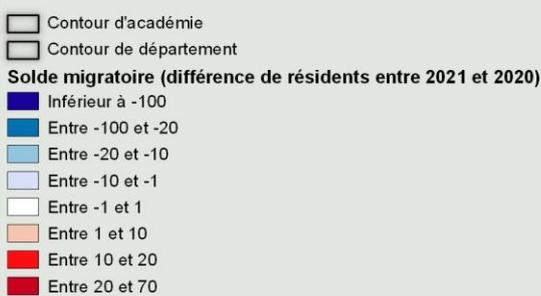
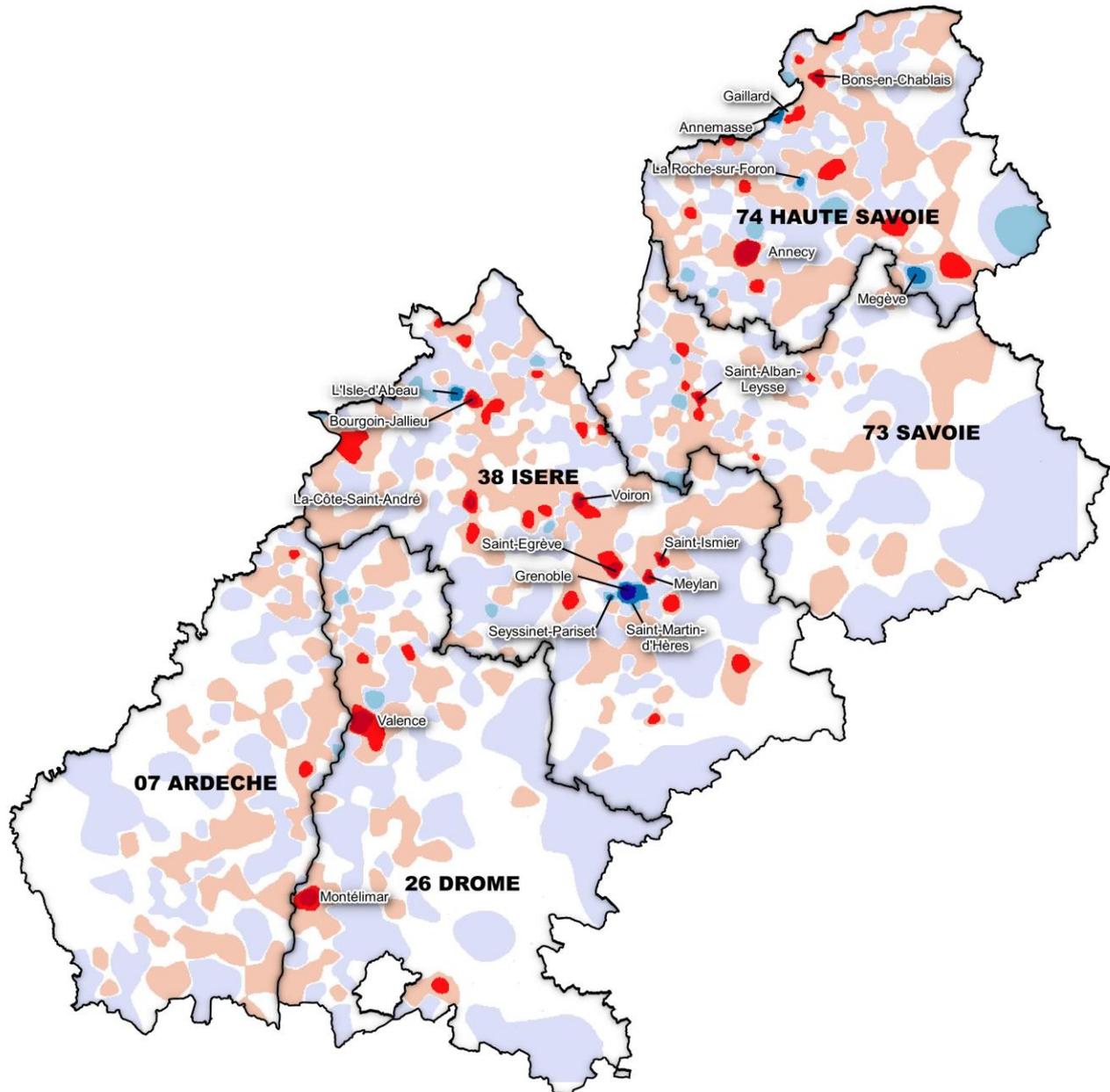
Les soldes migratoires dans le second degré, à la rentrée 2021.



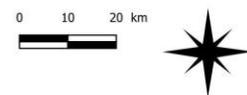
## Mobilités résidentielles entre la rentrée 2020 et 2021

### Académie de Grenoble - Second degré

SIASEPP



Étiquettes : Communes avec les soldes les plus extrêmes



SESPAG

Source fond de carte : IGN - BD TOPO 2015  
Source de données : IRIG - DEPP